

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com
Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Avril 2020 n° 52

NB: ce numéro a été rédigé et composé avant la crise du CORONAVIRUS

Ce journal ne sera pas imprimé

Résultat des élections municipales

Commune de Chammes

Nombre d'électeurs inscrits : 250
Nombre de votants : 81 soit 32,40%
Nombre de bulletins blancs : 1 soit 1,23%
Nombre de bulletins nuls : 18 soit 22,22%
Nombre de suffrages exprimés : 62 soit 76,54%



Commune de Sainte-Suzanne

Nombre d'électeurs inscrits : 747
Nombre de votants : 311 soit 41,63%
Nombre de bulletins blancs : 16 soit 5,14%
Nombre de bulletins nuls : 62 soit 19,94%
Nombre de suffrages exprimés : 233 soit 74,92%

Les conseillers municipaux élus le

15 mars dernier devaient se réunir le 20 mars pour élire le nouveau maire, les adjoints et les maires délégués. Mais les Conseils municipaux d'installation ont été reportés par le Gouvernement à une date ultérieure (au minimum mi-mai), dans le cadre du confinement généré par la pandémie de coronavirus. En attendant, les élus de l'ancienne Municipalité restent en place pour expédier les affaires courantes.



Commune de Sainte-Suzanne –et-Chammes

Nombre d'électeurs inscrits : 997
Nombre de votants : 392 soit 39,36%
Nombre de bulletins blancs : 17 soit 4,35%
Nombre de bulletins nuls : 80 soit 20,40%
Nombre de suffrages exprimés : 295 soit 75,18%
La liste "L'avenir ensemble" menée par Michel Galvane est élue.



La nouvelle équipe municipale

Debout de gauche à droite : Parizeau E, Bariller A, Boucly L, Feletou-Guèrot C, Breux M, Leroy G, Périchet N, Joyeau I, Barrier J, Mézière T, Échivard L, Rouberol Jenlis A, Renard M, Mésange C.

Assis de gauche à droite: Guerveno P, Houllière V, Vannier D, Galvane M, Davoust A, Échivard D, Lefeuvre P.

Les 6 heures de Sainte-Suzanne-et-Chammes

À SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
EN MAYENNE

LES 6 HEURES

SAMEDI 23 MAI 2020

UN PARCOURS ESPRIT TRAIL

EN SOLO OU
EN RELAIS



UNE COURSE NATURE... MAIS PAS QUE
RESTAURATION, ANIMATIONS ET CONCERT



COEVREONS



Salaün-Holidays
Rassemblez la famille

Organisé par
Médiéville 53



Sobhi Sport



Les Plus
Bons Villages
de France

inscription:
les6heures.com



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

[f LES.6.HEURES.DE.SAINTE.SUZANNE.ET.CHAMMES](https://www.facebook.com/LES.6.HEURES.DE.SAINTE.SUZANNE.ET.CHAMMES)

Vente EHPAD de Sainte-Suzanne-et-Chammes

L'ex-Ehpad, racheté, deviendra une résidence-services.

Bonne nouvelle lors du dernier Conseil de l'équipe municipale 2014-2020 : la vente de l'ex-Ehpad.

On se souvient que les Logements-foyers communaux avaient été qualifiés en Ehpad en 2008 par l'Agence régionale de Santé et que cette mutation de sa vocation initiale, en établissement médicalisé d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, avait causé sa perte : le Département avait organisé sa fermeture en juillet 2016 dans les conditions que l'on sait. Ensuite le bâtiment avait accueilli 53 migrants d'octobre 2016 à mars 2017.

Mais le bâtiment inoccupé risquait de se dégrader, et l'ancien maire a proposé au Conseil à l'automne 2019 de ne plus tergiverser et de mettre en vente le bâtiment sur une plate-forme spécialisée de vente aux enchères sur internet, *AgoraStore*.

La mise à prix de 75000 € visait à rester attractif, connaissant les travaux à faire sur le bâtiment (isolation, sanitaires etc...).

Lors de la commercialisation qui a duré 12 semaines, l'annonce a été consultée 8252 fois sur internet, a donné lieu à 93 contacts. 11 visites sur place par des repreneurs potentiels ont été organisées par MM. Morteveille et Vannier. Pendant 3 jours 14 enchères ont eu lieu.

Au final 3 propositions solides ont été retenues :

1) Projet de centre d'hébergement pour des séjours extra-scolaires : centre de loisirs pour enfants de 3 à 12 ans avec enseignements dans différents domaines (connaissance du patrimoine, classe d'éducation sportive poney-cirque, linguistique, sensibilisation environnement-nature). *Pour 127 740€ net vendeur.*

2) Projet de résidence-services pour séniors autonomes et personnes fragilisées, avec 30 à 40 résidents et services sur place (coiffure, pédicure, repas à domicile, animations etc...) (organisés par un organisme spécialisé) et espace inter-générationnel / maison des assistantes maternelles au rez-de chaussée. Plusieurs emplois seraient créés. *Pour 118 666 € net vendeur et reprise de mobilier existant; La commune passant une convention pour doter la résidence d'un parking public suffisant.*

3/ Projet de location des studios existants en AirB&B, classes vertes et séjours organisés. *Pour 109 592€ net vendeur.*

Le Conseil municipal a délibéré et voté : Projet n° 1 = 1 voix, Projet n° 2 = 22 voix Projet n° 3 = 0 voix.

L'apport d'habitants permanents dans la Commune, l'impact sur le commerce local et le pôle médical ont été déterminants dans le choix du Conseil. Ce projet n'est pas en contradiction avec la résidence de l'Aiguison (8 maisons individuelles de plain-pied avec salle commune), mais offre au contraire une alternative différente et complémentaire.

Ainsi se tourne la page de l'ex-Ehpad vers une nouvelle perspective correspondant bien aux besoins d'aujourd'hui en termes de services, de maintien à domicile des personnes âgées, et de liens inter-générationnels.

L'Ex-gendarmerie devient le siège du syndicat de bassin.

Le Syndicat de bassin de l'Erve a fusionné avec d'autres syndicats gérant d'autres rivières limitrophes de la Sarthe (Erve amont et Erve aval, Treulon et Bouchardière, Vaige, Baraize, Taude, Voutonne et Rau de Parcé) pour constituer le **Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe** : le **SBeMS**. Ses missions sont l'entretien des berges, la lutte contre les espèces invasives, la lutte contre le piétinement, l'entretien diversifié de la ripisylve, la gestion des embâcles, la restauration et les aménagements hydrauliques, la préservation des zones humides, la communication-sensibilisation, et le suivi des indicateurs. Le syndicat était depuis 2009 logé au premier étage du manoir de la butte-verte, 1 rue Jean de Bueil, et les locaux sont devenus trop étroits (pour réunions sur place, parkings, espace matériel/atelier...).

Sur proposition du maire JP. Morteveille, administrateur, le nouveau Syndicat avait décidé en 2019 d'implanter son siège social à Ste-Suzanne-et-Chammes, et la Commune lui avait vendu l'ancienne Gendarmerie, vacante depuis 2009, pour 40 000 €. C'était un enjeu pour la Commune d'obtenir le siège de ce Syndicat comptant plusieurs salariés, la tenue sur place de réunions régulières, et de voir enfin rénover ce bâtiment atypique.

Un architecte a été désigné pour transformer les locaux (y compris les anciennes geôles des détenus !) en bureaux, salle de réunions et atelier. Des appels d'offres ont été lancés, les entreprises sélectionnées (pour la plupart mayennaises voire Coëvronnaises), et les travaux devaient se dérouler de fin mars à octobre 2020. Inauguration cet automne.

L'équipe ne change pas avec Xavier Seigneuret, Technicien de rivière, à sa tête et Aurélie Massot au secrétariat-comptabilité, bien connus et appréciés des Suzannais.

Informations : <https://portail-bassins-versants.fr/-Presentation-du-bassin-versant-19-.html>



Reprise du Vivéco

La Supérette VIVECO va rouvrir début mai, si les conditions le permettent.

Chacun avait été surpris de la fermeture subite de la supérette tenue par M. Rigault, début janvier.

Bonne nouvelle lors du Conseil municipal du 28 février : Le fonds de commerce a été repris, et la supérette rouvrira en mai après une fermeture de 4 mois.

Mme Annie DELILLE, depuis 9 ans employée chez ALDI à Évron dont elle est le n°2 (et qui a travaillé aussi dans le tourisme), a reçu tous les feux verts pour reprendre le magasin. Elle garde la même marque et l'ensemble des prestations précédentes. On sait déjà que le magasin sera ouvert le dimanche matin et le lundi, fermé le mercredi après-midi.

Mme Delille, qui plus est, habite la commune, à Chammes,



c'est un nouveau signe positif pour notre Commune nouvelle. Elle est venue exposer son projet devant l'ensemble du Conseil municipal qui l'a félicitée et plusieurs présidents d'associations l'ont vivement encouragée.

Début mai, un article de *La Voix du Conseil* vous en dira plus sur la réouverture.

Si vous aimez votre commune soutenez ses commerçants !

Hôtel Beauséjour**
Restaurant Traiteur
Sandrine et Stéphane Huchet

4-6 rue de la Libération - 53270 Sainte-Suzanne
02 43 01 40 31 - hotelstesuzanne@yahoo.fr

5 rue des grands jardins
53270 Ste SUZANNE ET CHAMMES
0243697359 / 0611325801
16 place Ambroise de Loré

HARNOIS JM / Valérie
TRAITEUR
jm-harnois@orange.fr

la cabane

Fête Paroissiale

BRUITS DE PARVIS...BRUITS DE FÊTE...

Comme l'an passé, Sainte-Suzanne se prépare à fêter la Création à sa façon : au cœur de notre cité, le parvis va résonner une fois de plus au son des instruments, des chants, du martèlement des sabots des chevaux... Cette FÊTE DE LA CRÉATION qui célèbre la Beauté de la Nature créée est née d'une belle fraternité entre deux paroisses : celle de Sainte-Suzanne placée sous la protection de Saint-Barnabé et la paroisse voisine des Trois-Marie-de-la-Jouanne de Montsûrs: deux paroisses qui tendent à vivre l'unité de cœur et de projets puisqu'elles sont conduites sous la houlette d'un même pasteur, le Frère Marie-François Perdrix.

C'est donc, en quelque sorte, une paroisse « 2 en 1 » qui vous invite le 17 mai prochain (si les rassemblements sont autorisés à cette date) à venir fêter tous ensemble la Création !

À 10h30, la fête s'ouvrira par une messe célébrée en plein air, Parc de la Butte Verte, suivie d'un apéritif offert et d'un repas partagé tiré du sac. Familiale, ludique et 100% re-créative, c'est toute l'originalité de cette fête de la Création qui vous proposera de découvrir d'autres modes de vie plus en équilibre avec la Nature : pratiquer une "sobriété heureuse" dans notre façon de consommer, récolter son miel, jardiner en permaculture, découvrir le « sou mayennais » la monnaie et les investissements éthiques etc... autant de thèmes abordés et bien d'autres encore. L'après-midi se déroulera à partir de 14h15 avec des ateliers, des animations, des forum, des randonnées, des jeux, des balades à poneys, des chants... et bien entendu la bénédiction des animaux : chiens, chats, basse-cour, chevaux... Toutes nos amies les bêtes sont attendues sur le parvis au cœur de notre belle cité médiévale à 16h30 !

Un récital de voix d'enfants ainsi que des activités variées clôtureront notre belle fête aux environs de 18h.

Rendez-vous à la FÊTE DE LA CRÉATION Dimanche 17 mai 2020 (date à confirmer) dès 10h30, Parc de la Butte-Verte Gratuite et ouverte à tous



PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS

DAVOUST DÉCORS

02 43 01 44 17

12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

ADP Elec

David PÉRICHET ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

06 15 67 69 75
david.perichet@adpelec.fr adpelec.fr
53270 SAINTÉ-SUZANNE & CHAMMES

AIR NATURE
MOTOCULTURE
LM53

ISEKI

VENTES - RÉPARATIONS - LOCATIONS
Tél. 02 43 37 33 02
Carrefour Louvigné / Argenté - 53210 LOUVIGNÉ

Maryon LANDAIS : 06 27 22 41 68
airnature@orange.fr
site internet : www.airnature.fr

Entretien du Tertre Ganne

Le "Tertre-Ganne" réhabilité

Le Tertre-Ganne est un site emblématique qui offre la plus belle vue sur Sainte-Suzanne.

Son manque d'entretien régulier avait progressivement laissé libre cours à une végétation invasive et destructrice, le paysage étant déjà complètement occulté à gauche et à droite du point de vue. La cime des arbres aurait fini de fermer intégralement la vue sur le château d'ici 1 ou 2 ans.

En accord avec la propriétaire des pentes de l'ex-carrière du Pont-Neuf, Mme Monique Gorette, la Commune grâce au travail de Michel Delétang, a procédé aux coupes et élagages nécessaires (y compris bénévolement sur son temps personnel, aidé par Marc Renard), coupé les maquis, lierres et fougères, refait la clôture côté nord. Le paysage a retrouvé sa majesté et son attrait... pour quelques années.



Le chemin de croix de l'église de Chammes classé aux Monuments historiques

Monsieur le Maire,

Vu le code du patrimoine livre VI articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-30, j'ai soumis à l'examen de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) le 17 octobre 2019, la demande de protection au titre des monuments historiques de l'objet mobilier suivant :

Les 14 tableaux du chemin de croix conservé dans l'église Saint-Pierre de Chammes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres de la CRPA ont émis un avis favorable à son inscription au titre des monuments historiques.

Madame Pauline Ducom, conservatoire des monuments historiques et Monsieur Arnaud Bureau, conservateur des antiquités et objets d'art de Mayenne restent à votre disposition pour toute information complémentaire sur le suivi de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur des affaires culturelles

Valérie Gaudard





Entretien le paysage pour garder notre identité

Interview du Maire Jean-Pierre Morteveille, de 2008 à 2020.

LVC - Avant votre "dernier Conseil", deux personnes se réclamant d'un CSAH ("Collectif pour la sauvegarde des arbres et de leurs habitats"), accompagnées de 4 spectateurs, sont intervenues pour protester contre l'abattage de 5 arbres sur les pentes nord de la Poterne. Comment réagissez-vous ?

JPM - Il est normal que des habitants se renseignent sur les actes du Conseil municipal, ils peuvent d'ailleurs y assister, en simples spectateurs. J'ai aussi toujours répondu aux demandes de rencontre ou d'entretien.

C'est pourquoi j'ai proposé au « Collectif » d'intervenir juste avant le Conseil, sinon ils n'auraient pas pu intervenir pendant.

Il aurait peut-être été plus pertinent que les personnes concernées m'appellent ou demandent un rendez-vous plutôt que de lancer une pétition, ameuter la presse ou prendre à témoin le Conseil municipal.

D'ailleurs l'un d'entre eux, M. Parizeau, l'a fait par mail et je lui ai répondu par écrit dès le 20 février à 18h35 :

« Votre préoccupation est légitime et je partage votre souci de bien gérer nos paysages. La vue sur Ste-Suzanne depuis la route de Voutré était autrefois la plus belle de toutes. En 1920 il n'y avait que quelques arbustes sur la Poterne, les cartes postales en témoignent.

Les arbres vivent et meurent et leur vieillissement doit être maîtrisé pour des raisons de sécurité.



Le dossier Environnement et paysage Bocager est suivi par Marc Renard qui a réuni la commission municipale ad hoc, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, et le Bureau municipal a approuvé. Marc a toute ma confiance et la commission a arrêté souverainement son plan d'action (pour les différents « grands sites » communaux) : poterne, Saltière, tertre-Ganne, camp des Anglais, avenue Erve-et-Charnie, étang des Chauvinières...

L'entretien des arbres, l'abattage sélectif, l'élagage et la replantation sont une préoccupation constante. C'est ainsi que nous avons planté 9 arbres fruitiers au jardin médiéval, qui il y a 10 ans était un terrain vague abandonné, ou supprimé plusieurs grands arbres malades entre la muraille et le chemin de la poterne, ou sous la tour du château; j'ai déjà vu abattre aussi 8 très grands arbres dans la cour du château par le Conseil départemental.

Entretien de la poterne nord (suite)



De même que la sécurité des promeneurs, la protection des cônes de vue et du paysage bocager, et la lutte contre la forestation excessive plusieurs fois mentionnée lors de l'élaboration du PLU et du PLUi, font partie des préoccupations de la Commune.

Il s'agit de gérer à la fois notre patrimoine monumental et notre patrimoine environnemental, qui sont complémentaires : il ne faut pas laisser l'un écraser l'autre, et vice-versa. Il faut aussi anticiper les risques que posent les arbres malades ou qui densifient exagérément le paysage, et replanter (ex : plantations contournement, ou chêne vert planté parc de la butte-verte)

C'est cette préoccupation qui nous a permis d'obtenir en moins de 10 ans un certain nombre de labels prestigieux et chacun souhaite les conserver ou continuer à pouvoir les justifier. Le prochain défi à relever sera le maintien de nos 3 fleurs comme « village fleuri ».

Bien cordialement, avec tous mes encouragements pour votre contribution à porter l'avenir de Ste-Suzanne ».

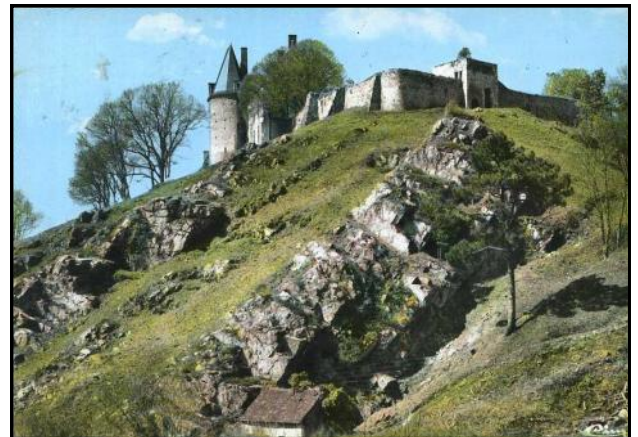
Malheureusement mon interlocuteur n'a pas cru devoir informer ses camarades puisque la pétition est datée du 24 soit 4 jours plus tard, et qu'en séance le 28 février M. Nicoleau a semblé découvrir que la santé des arbres n'était pas la seule raison à l'abattage : leur taille excessive, qui les rend dangereux, ou la protection des cônes de vue étaient déjà clairement explicites dans mon message à M. Parizeau huit jours plus tôt.

Je ne m'étendrai pas davantage, tout a été très bien expliqué dans la presse.

Il reste énormément à faire par le nouveau Conseil (par exemple calvaires à l'abandon enfouis sous la végétation, pentes sud de la Poterne, façades mal entretenues et enlaidies voire dangereuses, jardins devenus forêts vierges...) mais ce sont souvent des propriétés privées et les propriétaires concernés sont parfois peu réceptifs... ou se forgent des idées, - artistiquement respectables- de la Beauté du Chaos.

LVC : La Commune va-t-elle replanter ?

JPM – Évidemment, c'était prévu. Mais pas n'importe quoi ni n'importe comment. Et généralement sur un secteur donné, on abat AVANT de replanter !



ZABOU'NETTE
Services

TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE

MÉNAGE REPASSAGE COUTURE REPAS COURSES ADMINISTRATIF

06 74 05 48 15
zabounette53270@gmail.com
Siret n° 429 065 077

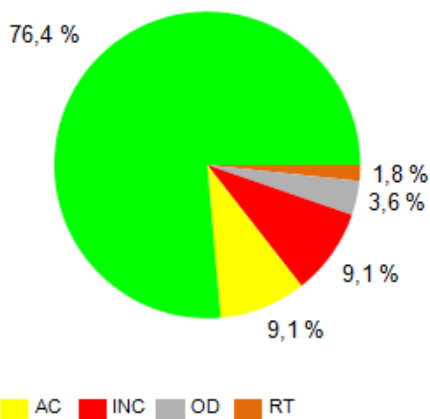
Période de référence
de janvier 2019
à décembre 2019

Commune de SAINTE SUZANNE ET CHAMMES Synthèse d'activité

Période de référence
de janvier 2019
à décembre 2019

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR CATEGORIE DE NATURE REELLE

Répartition des interventions
de janvier 2019 à décembre 2019



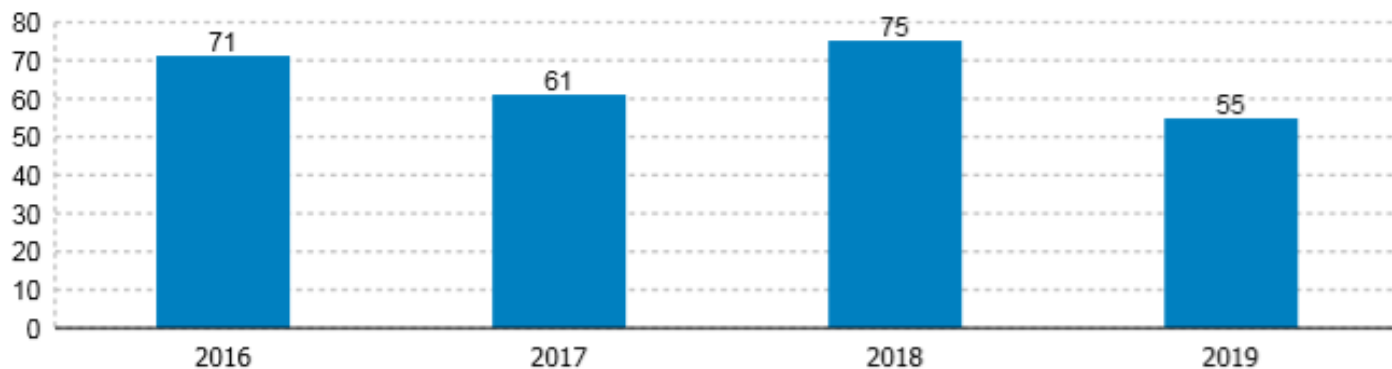
	Nb interventions	%
01 - SECOURS A PERSONNES	42	76,4 %
02 - ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	5	9,1 %
03 - INCENDIES	5	9,1 %
04 - OPERATIONS DIVERSES	2	3,6 %
05 - RISQUES TECHNOLOGIQUES	1	1,8 %
TOTAL	55	100%

SYNTHESE DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

		01/2019 à 12/2019	01/2018 à 12/2018	Evolution	Evolution en %
Nombre d'interventions	↘	55	75	-20	-26,7 %
Nombre de sorties d'engins	↗	156	133	23	17,3 %
Nombre de victimes (Hors SP)	↘	49	70	-21	-30,0 %
Charge opérationnelle SPP, sorti + impl (en HH)	↗	66	9	57	633,3 %
Charge opérationnelle SPV, sorti + impl (en HH)	↗	892	624	268	42,9 %
Charge opérationnelle TOTALE, sorti + impl (en HH)	↗	958	633	325	51,3 %



Evolution annuelle du nombre d'interventions



La truite Suzannaise



Nous avons un bilan légèrement négatif pour 2019 en trésorerie et un nombre d'adhérents stable, mais il faut absolument enrayer la baisse des effectifs, surtout chez les jeunes pêcheurs. La création d'un parcours NO-KILL pourrait être une solution pour remettre les jeunes au bord de l'eau.

Pour la dernière année, nous avons produit 40 000 truitelles, dont 12 000 pour notre association. Je pense que nous nous tournerons vers les boîtes Vibert à l'avenir.

Travaux réalisés en 2019

Le 2 mars, nous avons effectué une journée de nettoyage sur l'Erve en plusieurs endroits et construit de nouveaux échaliers.

Le 8 mars, nous avons procédé à l'alevinage de 330 kg de truites dans l'Erve.

Le concours de pêche du Haut Anjou s'est bien déroulé le 22 avril. Beaucoup de poissons ont été pris et au final, ce fut une bonne recette pour l'AAPPMA.

Le dimanche 2 juin, c'était la fête de la pêche où les enfants étaient bien présents; les prises ont été nombreuses et, dans cet étang des Chauvinières, la décision de déconnection du plan d'eau avec le ruisseau de la Bonde a été actée.

Enfin, la présentation de deux gardes de Montsûrs qui viendront contrôler à Sainte-Suzanne a été réalisée.

Cette année encore, nous avons installé des passages pour les pêcheurs et nettoyé les bords de l'Erve.

12 personnes étaient présentes lors de cette journée très productive: je les en remercie.



Le mardi 10 mars 2020, avant le confinement, malgré les mauvaises conditions météo, nous avons à nouveau aleviné 330 kg de truites dans l'Erve. Cette fois, 20 personnes étaient présentes, ce qui démontre l'intérêt que portent les bénévoles à cette opération.



**AMBULANCES
V.S.L.
TAXIS
MINIBUS**

02 43 01 40 01

ZA des Coëvrons - 53270 Ste SUZANNE



**Location vaisselle
&
matériel de réception**




ZI du Bray II - 6 rue Benjamin Franklin - 53600 Evron
 Tel. 02 43 69 17 29 - www.lorenor.fr

Chemin des vignes



Avant

Au-delà des lieux engazonnés et fleuris, plutôt situés aux abords de la Cité médiévale ou dans le centre-bourg de Chammes (entretien courant et fleurissement), il existe 42 ha de grands espaces verts sur la commune, qui méritent aussi un entretien constant.

Depuis 3 ans, la vigilance quant à la tenue de ces espaces s'était nettement relâchée et la végétation, envahissante, non maîtrisée, non gérée (comme encore actuellement sur les pentes sud de la Poterne et près du Pont-neuf), enlaidit le paysage et le rend parfois, soit **impénétrable** (ex. : accès à la « *table du diable* »), soit **dangereux** par l'état ou la taille excessive des arbres. Par exemple pour un seul arbre de haute tige, il faut normalement laisser libres, sans autre arbre, 50 m² autour, ou une surface d'un rayon égal à la hauteur de l'arbre « adulte ».

Au sein du Conseil municipal, la Commission *Environnement et Espaces bocagers*, présidée par Marc Renard, a été chargée

depuis 2019 de l'entretien et de la maintenance des « *grands sites* » que sont les espaces verts publics de grande dimension : Terre-Ganne, Pentès de la Poterne, butte de la Saltière, contournement et abords de l'avenue Erve-et-Charnie, Chemin des Vignes, Camp des Anglais, Étang des Chauvinières, Parc de la Butte-verte par exemple. Dans le même temps, la qualité paysagère et la protection des haies et des *arbres remarquables* a fait l'objet d'une attention particulière au sein du PLUi et du PVAP (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

Après le Contournement (suppression d'arbres morts et re-plantations), la Saltière (suppression de 7 arbres morts), le Terre-Ganne (protection du paysage) et le prélèvement de 5 arbres malades ou trop élevés sur les pentes nord de la Poterne, le Chemin des Vignes a fait l'objet début mars, avec l'ac-



Pendant

Après



cord du propriétaire riverain du chemin communal, d'un nettoyage des haies, non entretenues depuis des années, et là aussi de suppression des arbres morts.

De quoi rendre la balade à pied ou les itinéraires de cross, équestres ou de VTT plus agréables encore sur ce chemin prisé des promeneurs, qui est communal depuis l'acquisition du « pré Chartier » pour améliorer la sécurité de la circulation pedestre entre le bourg de Ste-Suzanne et le hameau de la Rivière.

A noter que des souches d'arbres morts sont ça et là laissées en place (par ex. Contournement) pour les insectes xylophages.

Il reste encore beaucoup de travail d'entretien de nos paysages et de nos haies bocagères ; nous continuerons d'être vigilants et d'entretenir notre environnement. Ainsi le site des Chauvinières sera traité cette année dans le cadre de l'aménagement de l'étang par le Syndicat de bassin SBEMS, avec suppression des peupliers et replantations d'autres espèces.

Les motards ont du cœur place Ambroise de Loré



Le dimanche 26 avril, (sous réserve), "les Motards ont du cœur" effectueront leur 20ème opération avec, comme d'habitude, le souci du bien-être des autres.

Le premier but de cette opération est de récolter des engagements à donner du sang, de même que des promesses de dons d'organes et de moelle osseuse. Pour information, moins de 4% de la population donne de son sang. 1 500 motards bénévoles s'étaient mobilisés en 2018. (*ne serait-ce pas plutôt en 2019?*)

Cette année, plus de 205 communes de la Mayenne nous accueilleront avec des enveloppes contenant des promesses de dons, sans oublier les petits gestes de sympathie accompagnant notre passage en nous offrant le café, une brioche, de la musique, des musiciens, etc... Nous comptons sur vous pour mettre en valeur votre commune et nous préparer une réception dont vous avez l'habitude avec nos passages réguliers.

ASSOCIATION
"Les motards ont du cœur 53"

AG du GDON



Le samedi 29 février s'est tenue l'assemblée générale du GDON DE Sainte-Suzanne-et-Chammes.

L'activité en direction des espèces déclarées nuisibles est soutenue avec l'implication de 41 bénévoles actifs au sein du GDON.

La vigilance en direction des corbeaux et corneilles noires est maintenue. Un prélèvement de 25 pigeons de ville qui créent des désagréments dans la cité a été réalisé par Michel DELETANG au niveau du clocher.

Concernant le frelon asiatique, 3 nids ont été détruits sur la commune pour l'année 2019 avec une prise en charge de la commune à hauteur de 50 %.

Nous rappelons à cet effet qu'une information doit être faite au préalable à la mairie afin de déléguer l'intervention sur place aux référents

du GDON pour établir une fiche technique de prise en charge.

La mobilisation essentielle du GDON est dirigée vers la lutte contre les rongeurs aquatiques : 199 ragondins ont été prélevés à l'automne ce qui totalise 1440 prélèvements depuis 5 ans.

Cette assemblée a permis de faire le bilan de la remise en activité du GDON depuis les 5 années passées, avec une volonté forte d'accompagnement de la municipalité dans un premier temps, puis la fusion avec le GDON de CHAMMES qui a permis de regrouper toute l'énergie des bénévoles de constituer et de fédérer un groupe dynamique et efficace.

Le Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles qui a un statut particulier, sous délégation d'une antenne départementale et fédéré par POLLENNIZ à l'échelle régionale reste sous l'égide de la commune et intervient suite à des arrêtés préfectoraux, municipaux ou autorisations de la Direction Départementale des Territoires.

Après cinq ans de présidence, Marc Renard a souhaité passer la main, tout en restant bénévole au sein du groupement. Jean Oger, qui habite la commune déléguée de Chammes, lui a succédé.

Le bureau. Jean-Yves Pichard, Jacky Hallaire et Yves d'Argentré sont vice-présidents, respectivement en charge de la lutte contre les ragondins, les corbeaux et les frelons. Marc d'Argentré, secrétaire ; Antony Beaupied, secrétaire adjoint ; Philippe Lefeuve, trésorier ; Didier Echivard, trésorier adjoint et Alain Fouquerey, membre.

Animations d'avril

Les manifestations et animations diverses d'avril sont annulées. Les réunions d'associations, répétitions, visites, randonnées, fêtes diverses sont annulées, suspendues ou reportées ; les bâtiments publics et commerces non alimentaires sont fermés pendant la période de confinement.

Le mieux est de vous tenir au courant via votre site internet communal www.ste-suzanne.com, l'application IntraMuros, et via les médias, la presse nationale et locale.

GYM & MEMOIRE

A Sainte Suzanne

Avoir
60 ans

Judi

De 10h45 à 11h45

A la salle socioculturelle « Maxime Létard »

Activité Physique Adaptée

Equilibre et coordination

Mémoire



Tarifs :

Adhésion 2020 : 2€

Activité : entre 9€ et 10€/trimestre
selon les revenus

Renseignements et inscriptions :

Association « La Corne d'Abondance des Coëvrons »

8 route de Neau - 53600 EVRON

Tel : 02 43 01 79 51

Mail : cornedabondance@orange.fr



COEVRONS




AVIVA

Carol-Marie GOUTELLE

Agent général, à votre service

Toutes assurances pour particuliers et professionnels

Gestion de patrimoine 

Spécialisé en assurances Mutuelle Senior

goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau
13 Rue du Coq Hardy
72140 Sillé le Guillaume

Laurence Daubigny
22 Rue de Ste Gemmes
53600 Evron

☎ : 02.43.20.22.29

N° ORIAS: 07000383

☎ : 02.43.98.63.49

Classement des archives communales

Classement des archives communales

La mairie de Sainte-Suzanne a décidé de préserver et de mettre en valeur le patrimoine écrit de la commune en faisant appel à Nadège Bossé-Ollivier archiviste itinérante du Centre de gestion des collectivités territoriales de la Mayenne pour une mission de 85 jours.

Conformément à la réglementation archivistique française et à une délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2018, les archives antérieures à 1950 ainsi que les registres d'état civil de plus de cent vingt ans ont été déposés aux Archives départementales de la Mayenne qui en assurent le classement, la conservation et la communication aux chercheurs. Les documents inutiles ont été, quant à eux, éliminés. Ainsi, pour des raisons de confidentialité, 66,8 mètres linéaires d'archives, soit environ 2,5 tonnes de documents, transportés par Michel Delétang, ont été détruits par incinération par le service de gestion des déchets Cosynergie 53 situé à Pontmain.

Les archives présentant un intérêt historique et juridique ont été, quant à elles, classées et inventoriées par l'archiviste. 88 mètres linéaires de documents (registres des délibérations du conseil municipal, dossiers de permis de construire, dossiers d'élections politiques et socioprofessionnelles, dossiers de construction de bâtiments communaux...) ont été traités afin que le personnel administratif puisse retrouver plus facilement les documents dont il a besoin au quotidien. Une formation a d'ailleurs été organisée afin de lui expliquer la nouvelle organisation des archives communales ainsi que les règles et les modalités de communication des documents au public.

Photo n°1 : Nomination d'instituteurs et adjoints : extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 6 janvier 1911, E-Dépôt 185.

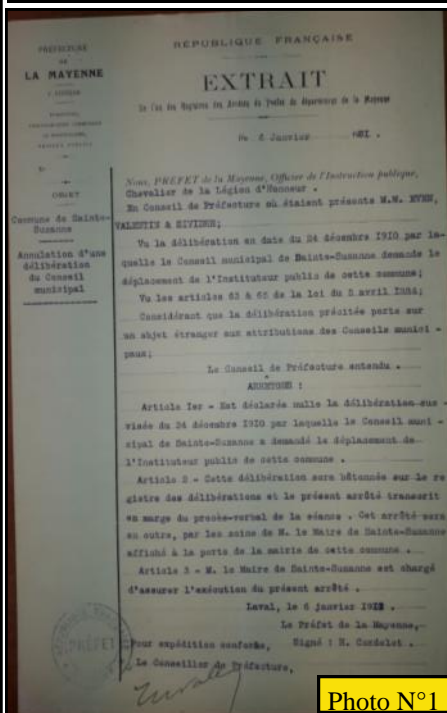


Photo N°1

Photo n° 2 : Local archives de la mairie après l'intervention de l'archiviste, Mars 2020.

Photo n° 3 : Plan de la promenade de la Poterne et de deux sentiers conduisant de la Poterne au quartier du Pont Neuf et des Choiseaux, 1838, E-Dépôt 185.



Photo N°3



Photo N°2

Coronavirus COVID 19

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les deux documents nécessaires pour circuler sont disponibles :

l'attestation individuelle, à télécharger [au format PDF \(73 ko\)](#), [au format DOC \(16 ko\)](#), [au format TXT \(1 ko\)](#) ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;

l'attestation de l'employeur, [au format PDF \(227 ko\)](#), [au format DOC \(18 ko\)](#) ou [au format TXT \(2 ko\)](#). Elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros. En cas de doute sur ces restrictions de déplacement, vous pouvez consulter les [questions / réponses en cliquant ici](#).

Attention à vos données personnelles, n'utilisez pas de support numérique pour vos attestations. Seuls le document officiel du ministère de l'Intérieur ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le [SAMU- Centre 15](#).